

ASSURANCE CHÔMAGE · SECTEUR PRIVÉ

Assurance chômage dans le secteur privé : perfectionnement, seniors et cas complexes

Deux jours pour traiter les dossiers d'indemnisation au-delà des cas courants : multi-employeurs, portage salarial, démission légitime, transition entre chômage et retraite des seniors, bonus-malus et recours contre les décisions de France Travail.

Objectifs

1. Calculer l'allocation de retour à l'emploi dans des situations complexes : multi-employeurs, temps partiel, portage salarial
2. Identifier les motifs de démission légitime ouvrant droit à l'allocation de retour à l'emploi
3. Conseiller l'entreprise sur son taux bonus-malus et les leviers de réduction du taux
4. Identifier les voies de recours en cas de contestation d'une décision de France Travail

Programme

- 01 Rappel des règles et situations de calcul complexes**
 - Réviser en synthèse les règles de base : salaire journalier de référence, taux, durée d'indemnisation
 - Calculer le salaire journalier de référence en présence de plusieurs contrats simultanés ou successifs
 - Traiter le cumul de l'allocation de retour à l'emploi avec une activité réduite et le calcul du reliquat de droits
 - Calculer l'allocation de retour à l'emploi d'un salarié en portage salarial, régime spécifique
- 02 Démission légitime et reconstitution de droits**
 - Recenser les motifs de démission légitime ouvrant droit à l'allocation de retour à l'emploi
 - Traiter la reconstitution des droits après une période de travail indépendant

En pratique

RÉFÉRENCE

ACPC

DURÉE

2 jours · 14 h

FORMAT

Présentiel ou distanciel, en intra

NIVEAU

Perfectionnement

SECTEUR

Secteur privé

PUBLIC

DRH, RRH, juristes d'entreprise, gestionnaires paie confirmés, secteur privé. Formation de perfectionnement, maîtrise des règles de base de l'allocation de retour à l'emploi requise.

PRÉREQUIS

Maîtrise des fondamentaux de l'assurance chômage dans le secteur privé, ou suivi préalable d'une formation sur les fondamentaux.

03 Bonus-malus employeur et contrôle

- Identifier les secteurs concernés par le bonus-malus et calculer le taux applicable
- Mesurer l'impact des contrats courts sur le taux et bâtir des stratégies de maîtrise
- Traiter le contrôle de France Travail et les demandes de remboursement : procédure, délais, contestation

04 ARE et retraite : deux réglementations à articuler

- Les âges qui structurent la transition : âge légal, taux plein, limite du versement de l'ARE
- Trimestres assimilés et retraite complémentaire pendant le chômage : ce que l'indemnisation valide, ce qu'elle ne valide pas
- Incidence d'une fin de carrière au chômage sur le calcul de la pension : salaires de référence et meilleures années
- Secteur privé et fonction publique : les différences déterminantes pour le conseil

05 Les règles propres aux demandeurs d'emploi seniors

- Durée d'indemnisation allongée : conditions d'âge issues de la convention du 15 novembre 2024
- Maintien des droits jusqu'à la retraite à taux plein : conditions strictes et pièges du dispositif
- Cessation de l'ARE à la retraite : quand le versement s'arrête, obligations déclaratives et risque d'indus
- Cumul ARE et pension : les situations résiduelles de cumul et leurs limites

06 Contentieux et voies de recours

- Identifier les voies de recours contre une décision de France Travail : recours gracieux, recours contentieux
- Cas pratique : calculer l'allocation de retour à l'emploi sur un cumul de contrats à temps partiel et préparer une contestation de décision

Méthodes pédagogiques

- Apports juridiques ciblés, avec références à la réglementation Unédic et à la jurisprudence récente
- Calculateur d'allocation sur cas complexes
- Cas pratiques avec corrigé commenté
- Questions-réponses sur les situations des participants

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Évaluation

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 12 questions, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Organiser cette formation

À la date de votre choix, dans vos locaux ou à distance, sur un programme ajusté à vos dossiers.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.